

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOU CRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°168-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n°95-2015 du 30 juin 2015, le Conseil Communautaire a instauré le principe d'une aide communautaire dans le cadre de la transformation d'un bureau de Poste en Agence Postale Intercommunale.

Cette aide, d'un montant de 200 € mensuel, est versée sous condition de signature d'une convention tripartite établie entre la commune concernée, La Poste et la Communauté de Communes. Elle vient en complément de l'aide de La Poste accordée dans le cadre de cette Agence Postale Intercommunale qui s'établit à 1 127 € par mois, contre seulement 1 000 € mensuel pour une agence postale communale.

Par délibération n°2015.05.06-01 du 6 mai 2015, la commune d'Ambon a affirmé son souhait de disposer d'une Agence Postale Intercommunale, gérée par la commune. Elle sollicite la Communauté de Communes pour la signature de cette convention et le versement de l'aide communautaire dans les mêmes conditions que la convention signée avec la commune de Noyal-Muzillac :

- durée de la convention : 9 ans,
- Date de démarrage de l'aide : à partir de la date de signature de la convention,
- versement de la subvention : deux fois par an.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à :

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

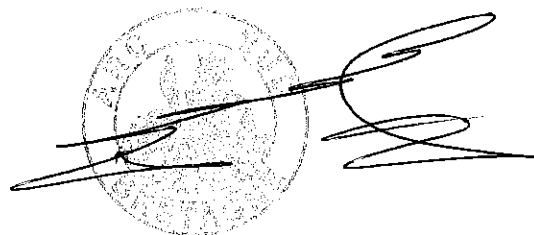
Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161213-DELIB_168_2016-DE

- **SIGNER** la convention Agence Postale Intercommunale à intervenir entre la commune d'Ambon, La Poste et la Communauté de Communes d'une durée de 9 ans,
- **ACCORDER** à la commune d'Ambon une aide financière d'un montant de 200 € mensuel dès la signature de cette convention.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/16
Le Président,

A circular official stamp is partially obscured by a large, stylized handwritten signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'AMBON' around a central emblem. The signature is written in black ink and is highly stylized, crossing over the stamp.